

L'ancien gendarme conteste être l'auteur de l'accident

Berd'huis — Un homme de 56 ans est suspecté d'être l'auteur d'un accident de la route impliquant un autre véhicule en mars 2023, dans le Perche ornais. Son avocat dénonce « une procédure bâclée ».

Justice

L'ancien gendarme, âgé de 56 ans, est-il impliqué dans l'accident de la circulation survenu le 23 mars 2023 ? Ce soir-là, vers 21 h 30, deux véhicules entrent en collision sur la D955 entre Berd'huis et Bellême.

Le conducteur mis en cause ne s'arrête pas et poursuit sa route jusqu'à un parking. Les gendarmes se rendent sur place et retrouvent un homme en état d'ébriété à côté de sa voiture. La victime s'en sort avec de légères blessures et une incapacité totale de travail de trois jours mais sa voiture est sérieusement endommagée à l'avant.

Il serait rentré avec quelqu'un à Nogent-le-Rotrou

« Je réitère mes propos, je n'étais pas au volant ce soir-là », exprime le prévenu au tribunal correctionnel d'Alençon, jeudi. Le quinquagénaire sortait d'une soirée passée avec des amis à Mortagne-au-Perche. « J'avais consommé des bières, je n'étais pas en capacité de conduire. J'ai ren-



Un homme de 56 ans a comparu devant le tribunal correctionnel d'Alençon, jeudi (photo d'illustration).

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

contré quelqu'un pendant la soirée qui rentrait comme moi à Nogent-le-Rotrou. Je lui ai confié mon véhicule. »

Pendant le trajet, le véhicule se

déporte sur la voie de gauche pour doubler une file de voiture. C'est à ce moment qu'il entre en collision avec une voiture. « J'ai donné un gros coup de volant pour l'éviter, j'ai fini

dans le fossé. J'ai eu énormément peur. J'ai vu la voiture repartir. Elle roulait sur la jante, il y avait des étincelles », témoigne la victime. La suite repose uniquement sur les déclarations du prévenu qui explique que « le conducteur a pris la fuite sur le parking ».

« Une procédure bâclée », la relaxe plaidée

Aucune personne n'est témoin de la scène. « C'est une procédure lacunaire et bâclée, le dossier est vide », dénonce M^e Rémy Josseume, avocat de la défense face aux réquisitions du Ministère public. Le parquet a requis soixante jours d'amende à dix euros, affirmant avoir « assez d'éléments pour soutenir les accusations ». « Il n'y a aucune preuve pour prouver que mon client était au volant. Je plaide la relaxe car la qualité de conducteur n'est pas démontrée », insiste M^e Rémy Josseume.

La décision du tribunal sera rendue public le jeudi 13 juin 2024.

Jules DERENNE.